

Espérons que l'Eglise le dira un jour ; qu'elle le dira bientôt. Déjà Rome a parlé ; elle a approuvé les écrits du Serviteur de Dieu, elle a déclaré qu'il avait pratiqué toutes les vertus dans un degré héroïque ; elle s'occupe en ce moment de la question de ses miracles qui paraît toucher à sa fin. Avec quels transports de reconnaissance et d'amour la parole sacrée du successeur de Pierre sera accueillie par toutes les contrées que Montfort a évangélisées ! On peut affirmer que tous ces pays sont encore embaumés du parfum de sa sainteté. Le souvenir de ses vertus, de ses enseignements et de ses miracles, est encore vivant aujourd'hui dans les contrées qui entourent son tombeau, comme s'il ne faisait que d'y descendre.

On aime à prier dans les chapelles qu'il a restaurées, devant les images de Marie qu'il a placées dans ses sanctuaires. On aime à visiter encore sa solitude de Saint-Lazare, son ermitage de Saint-Eloi, sa grotte de Mervent. On aime à se prosterner au pied de son calvaire de Pontchâteau. On aime à chanter les nombreux cantiques qu'il a composés. On aime à lire ses écrits si pleins de doctrine et de piété. On aime à réciter le saint Rosaire qu'il a prêché, en méditant les mystères de la religion, selon la formule qu'il a laissée lui-même. On aime à prier auprès de son tombeau glorieux, où un grand nombre de personnes reconnaissent avoir reçu des faveurs signalées.

CHAPITRE VI

Gloire du Vén. de Montfort. — Ses Congrégations religieuses. — Affaire de sa Béatification.

Si cette vie corruptible n'est, dit le pape saint Grégoire, qu'une mort prolongée, on peut dire que la mort des saints n'est pas une véritable mort, mais une vie qui se prolonge, non-seulement dans la bienheureuse éternité, mais encore sur cette terre, où tout passe et disparaît avec tant de rapidité. Le souvenir de leurs vertus, de leurs bienfaits, les prodiges qu'ils continuent à opérer, à travers les siècles, leurs tombeaux vénérés, leurs fêtes que l'on célèbre dans l'Eglise, leurs noms que l'on reçoit au baptême et que l'on porte avec honneur, quelquefois les livres édifiants et instructifs qu'ils ont laissés, les Congrégations religieuses qu'ils ont fondées, tout les fait vivre après leur mort.

C'est ainsi que le Vén. Père de Montfort, descendu dans la tombe au commencement du siècle dernier, semble être encore vivant au milieu de nous. Parler des Congrégations religieuses qu'il

a établies, de l'affaire de sa Béatification, de son tombeau glorieux, de ses écrits, de ses vertus et de ses miracles, c'est raconter encore sa vie, c'est toujours continuer son histoire qui se prolonge après sa mort. C'est là ce que nous allons faire dans ce chapitre, que nous diviserons en deux articles.

ARTICLE PREMIER

Congrégations établies par le Vén. de Montfort.

Le Vén. serviteur de Dieu ne travaillait pas seulement pour le temps où il vivait, il songeait encore à l'avenir, et personne ne fut plus ardent que lui pour établir des œuvres durables. C'était pour conserver le bien déjà fait, et pour le développer toujours davantage dans la suite, qu'au sein des villes et des campagnes qu'il évangélisait, il avait coutume d'établir la pratique du saint Rosaire, et de fonder des confréries ou associations de Vierges, de Pénitents, de Soldats de Saint-Michel, d'Amis de la Croix, de Filles de la Croix. Mais on peut assurer que rien ne le préoccupait autant que l'œuvre des missions, l'éducation des enfants et le soin des malades. C'est dans l'intérêt de ces œuvres si belles et si importantes, auxquelles il avait donné son cœur et consacré sa vie, qu'il songea à instituer trois Congrégations qui devaient composer sa famille religieuse : la Compagnie de Marie, la Congrégation de la Sagesse et celle des Frères du Saint-Esprit.

Les prêtres missionnaires de la Compagnie de Marie devaient se livrer entièrement et uniquement à l'œuvre admirable des missions; les Filles de la Sagesse devaient s'occuper de l'instruction des jeunes filles et du soin des malades; les Frères du Saint-Esprit devaient être consacrés à l'instruction de l'enfance et employés aux travaux manuels.

Lorsque le Vén. P. de Montfort termina sa sainte et glorieuse carrière, ses œuvres les plus importantes étaient loin d'être consolidées. L'arbre qu'il avait planté dans le jardin de l'Eglise n'avait pas encore eu le temps de jeter de profondes racines; la moindre tempête était capable de le renverser. Mais la divine Providence, sur laquelle il avait toujours compté, et qui ne l'avait jamais trompé dans ses espérances, ne pouvait manquer de protéger sa famille naissante, qu'il avait engendrée dans son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Quatre Filles de la Sagesse étaient occupées à faire la classe aux petites filles pauvres de La Rochelle. Leur Vénérable Père leur avait fait de belles promesses pour l'avenir; mais il les quittait au moment où elles avaient le plus grand besoin de lui. Quatre Frères de sa Communauté avaient prononcé leurs vœux, et quatre autres n'avaient encore contracté aucun lien durable. De tous les prêtres qui avaient partagé ses travaux apostoliques, deux seulement paraissaient disposés à continuer l'œuvre des

missions, sans cependant avoir pris aucun engagement : c'étaient les Pères Vatel et Mulot. Le premier était du diocèse de Coutances ; le second était né à Fontenay-le-Comte, alors du diocèse de La Rochelle, aujourd'hui de celui de Luçon. Après avoir médité, prié et consulté, ils se décidèrent enfin à continuer l'œuvre de Montfort.

Bientôt quelques nouveaux ouvriers évangéliques vinrent se joindre à eux. En 1722, vers la fête de Saint-Pierre, ils se réunirent pour la première fois en Communauté dans une maison achetée pour les recevoir à Saint-Laurent-sur-Sèvre, auprès du tombeau de leur saint fondateur. Déjà les Filles de la Sagesse habitaient Saint-Laurent depuis deux ans. M^{sr} de Champflour, évêque de La Rochelle, leur avait donné le P. Mulot pour supérieur, et les missionnaires à leur tour le choisirent également pour leur supérieur, à la fin d'une fervente retraite. Dès lors il se trouva à la tête de toute la famille religieuse du grand serviteur de Dieu. Depuis cette époque, le supérieur des Pères de la Compagnie de Marie a toujours été reconnu comme supérieur des Filles de la Sagesse. C'était l'intention du saint fondateur, comme le déclare, dans son testament, la Mère Marie-Louise de Jésus. Le premier acte d'autorité du supérieur général fut de recevoir les vœux de trois ou quatre Pères et de cinq ou six Frères auxquels il assigna un costume particulier.

Le R. P. Mulot a gouverné les Communautés de Saint-Laurent pendant plus de 30 ans. On peut dire que ces Communautés lui doivent, d'une certaine manière, autant qu'à leur vrai fondateur. Celui-ci lui avait laissé quelques rares matériaux avec lesquels il devait construire de beaux et solides édifices. Il dirigea ses Congrégations avec une grande intelligence, accompagnée de la douceur et de la fermeté que requiert une pareille administration. Les soins constants qu'il leur donnait ne l'empêchèrent pas de se livrer aux missions jusqu'à la fin de sa vie. Depuis que Montfort l'avait appelé à sa suite, en 1713, jusqu'à sa mort, en 1749, il n'a pas donné moins de 220 missions. Que d'âmes sauvées, et que de mérites obtenus par ce pieux et intrépide apôtre ! Il mourut à Questembert, dans le diocèse de Vannes, le 12 mai 1749, à l'âge de 66 ans. Sa tombe y est encore entourée de la vénération publique.

Il eut pour successeur le R. P. Audubon, des Sables-d'Olonne, qui ne fit pas éclater moins de vertu dans sa conduite personnelle, moins de sagesse dans la direction de ses Communautés, ni moins de zèle pour l'œuvre des missions et le salut des âmes. Lui aussi il eut la gloire et le bonheur de mourir sur le champ de bataille de la vie apostolique. Ce fut pendant une mission qu'il donna au Poiré-sous-Velluire, à la fin de 1733, qu'il termina sa sainte, mais trop courte carrière. Il n'était âgé que de 45 ans. Dans l'espace de treize ans, cet ardent apôtre de

l'Évangile avait prêché 80 missions et plusieurs retraites.

Le R. P. Besnard, qui lui succéda, était né à Rennes, le 5 août 1717, un an après la mort du Vénérable de Montfort. Il entra dans la Compagnie de Marie en 1743. Il se livra, dès le commencement, à l'œuvre des missions, avec toute l'ardeur de la jeunesse et avec tout le feu d'un cœur tout plein d'amour pour Dieu et le prochain. Il aimait la vie du missionnaire, et dans son activité dévorante, il trouvait toujours trop long le temps qu'on lui laissait pour se reposer. Après son élection, il prêcha encore un grand nombre de missions. Dans les dernières années de sa vie, il fut entièrement absorbé par les occupations que lui donnaient ses Communautés. Depuis 1743 jusqu'en 1776, nous comptons au moins 120 missions et une dizaine de retraites prêchées par lui. Il gouverna la famille de Montfort pendant 33 ans, et mourut à Saint-Laurent, le 22 avril 1788, à l'âge de 71 ans. Il ne négligea rien de ce qui regardait le temporel et le spirituel de ses Congrégations. Il obtint du roi Louis XV des lettres patentes qui leur donnaient une existence légale. Il fit construire le premier bâtiment que l'on aperçoit, en entrant dans la Communauté de la Sagesse, et la maison qu'occupent aujourd'hui les missionnaires.

Son successeur fut le P. Micquignon, du diocèse d'Amiens. Entré dans la Compagnie de Marie

en 1768, il n'occupa que pendant quatre ans la place de supérieur général, et mourut à La Rochelle, le 18 janvier 1792. Sa fin fut certainement avancée par l'impression extrêmement vive que produisit sur lui la vue des profanations de cette époque désastreuse. Il ne pouvait entendre sonner la messe d'un prêtre assermenté sans en frissonner. « Encore un sacrilège ! s'écriait-il avec l'accent de la plus profonde douleur, encore un sacrilège ! »

Aussitôt après sa mort, on élut à sa place le R. P. Supiot, né à Ancenis, du diocèse de Nantes, et âgé de 61 ans. Il appartenait à la Congrégation depuis 1758, et il avait évangélisé un bon nombre de paroisses, quand il fut nommé supérieur général. Dieu lui réservait une pénible mission et de grandes douleurs. Il a vu sa maison du Saint-Esprit envahie, pillée, incendiée par les ennemis de la religion et de la société ; ses missionnaires dispersés, quelques-uns d'entre eux massacrés. Il a vu plusieurs de ses Frères également égorgés, empalés ou fusillés. Il a vu sa maison de la Sagesse deux ou trois fois incendiée ; ses religieuses obligées de fuir et de se cacher, un grand nombre d'entre elles emprisonnées, condamnées au carcan, mourant de faim et de misère ; plusieurs égorgées lâchement par d'indignes soldats, quelques-unes portant leur tête sur l'échafaud. Quels coups terribles pour le cœur d'un père ! Ce vénérable supérieur mourut à Saint-Laurent, le 12 décembre 1818, à l'âge de

85 ans. Il en avait passé 60 dans la Compagnie.

A sa mort, le R. P. Duchesne reçut de ses confrères le titre de supérieur général des Congrégations, que déjà il administrait avec sagesse depuis plusieurs années. Né à Pordic, dans le diocèse de Saint-Brieuc, en 1761, il était entré dans la Compagnie de Marie, le 6 janvier 1785. Il passa presque tout le temps de la Révolution à l'hôpital maritime de Brest, obligé de se cacher soigneusement pour échapper à la guillotine. Il rendit les plus signalés services aux Filles de la Sagesse, qui ne quittèrent point cet hôpital, pendant les jours mauvais. Il avait 59 ans et 9 mois, quand il mourut à Saint-Laurent, le 22 décembre 1820. Prévoyant sa mort prochaine, il avait fait nommer son assistant M. Gabriel Deshayes, encore curé d'Auray, au diocèse de Vannes, dont il avait eu occasion de connaître toutes les belles qualités.

Celui-ci fut élu supérieur général le 17 janvier 1821. Né, le 6 décembre 1767, à Beignon, alors du diocèse de Saint-Malo, et aujourd'hui de celui de Vannes, il était diacre, quand la Révolution éclata en France comme un épouvantable coup de tonnerre. Il alla se faire ordonner prêtre à Jersey, des mains de M^r Le Mintier, dernier évêque de Tréguier, le 24 mars 1792. Rentré en Bretagne, il exerça le ministère le plus actif et le plus utile au milieu des populations chrétiennes qui le tenaient soigneusement caché, ainsi que plusieurs autres prêtres,

Il s'est montré toute sa vie l'homme des bonnes œuvres et l'homme de la Providence. Avant son arrivée à Saint-Laurent, il avait établi deux maisons de retraites séculières à Auray et à Josselin; de concert avec M. l'abbé Jean-Marie de la Mennais, frère du trop fameux écrivain, il avait institué la Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel; il avait fondé aussi les Sœurs de l'Instruction chrétienne de Saint-Gildas. Il avait contribué à l'acquisition des établissements de la Chartreuse d'Auray et de Sainte-Anne. C'est encore à ses soins et à son initiative qu'on doit le magnifique monument élevé, à côté de la chapelle de la Chartreuse, à la gloire des victimes de Quiberon.

Dès qu'il fut élu supérieur général, il établit à Saint-Laurent l'Œuvre des retraites séculières, qu'il développa plus tard, en commençant l'Établissement de Saint-Michel. Il chercha aussi à se procurer des missionnaires, en fondant un petit collège ecclésiastique, et il augmenta considérablement le nombre des Frères de l'Instruction, dont il devint comme le second fondateur. Dans un voyage à Rome, en 1825, le R. P. Deshayes, qui, aussi bien que ses prédécesseurs, désirait vivement l'approbation canonique de ses Congrégations, eut le bonheur d'obtenir du pape Léon XII un Bref laudatif en leur faveur. Il fit faire également un pas important à l'affaire de la Béatification du P. de Montfort. Enfin ce digne serviteur de Dieu, plein

d'années, de vertus et de mérites, passa à une vie meilleure, le 28 décembre 1841, à l'âge de 74 ans et 22 jours.

Il eut pour successeur le R. P. Dalin, supérieur du petit-séminaire des Sables-d'Olonne, depuis 1830, et faisant partie de la Congrégation, depuis 1837. Il était né aux Herbiers, du diocèse de Luçon, le 3 décembre 1800. Il possédait toutes les qualités propres à gouverner les Communautés qui lui furent confiées et à leur donner un nouvel essor. Aussi les vit-on se développer d'une manière considérable. Les missionnaires se décidèrent, pour la première fois, à sortir de Saint-Laurent. Ils fondèrent presque en même temps trois résidences : à Angoulême, à Orléans et à Tourcoing, dans le diocèse de Cambrai. En 1853, le R. P. Dalin fit un voyage à Rome, et il eut la joie de voir se terminer favorablement deux questions bien importantes : celle de l'approbation canonique de ses Congrégations et celle concernant les écrits du Vén. de Montfort.

Le P. Dalin ayant donné sa démission en 1855, le P. Denis fut élu supérieur général à sa place. Il était né à Andrezé, du diocèse d'Angers, le 30 octobre 1807. Dès qu'il fut promu au sacerdoce, il se rendit à la Communauté. Riche de jeunesse et de santé, plein d'intelligence, d'énergie et de bonne volonté, avec une parole facile, aimant le mouvement et les cérémonies des missions, il se livra avec ardeur et succès à cette œuvre pendant vingt-trois ans. Devenu supérieur

général, il utilisa pour le bien de ses Congrégations toutes les bonnes qualités qu'il avait reçues du ciel.

Pendant son généralat, un vaste établissement fut construit à côté du Calvaire de Pontchâteau pour recevoir des Pères, des Frères, des Sœurs, des Séminaristes destinés à former et à alimenter le clergé de l'île d'Haïti, et une école apostolique. Des Pères, des Frères et des Sœurs furent également envoyés dans cette île lointaine pour y prêcher l'Évangile, y instruire la jeunesse et y exercer toutes les œuvres de la charité chrétienne. En 1869, un décret apostolique constatant l'héroïcité des vertus du Vén. de Montfort fut rendu par le Pape Pie IX ; ce qui fut un grand sujet de joie pour toute la famille religieuse du Serviteur de Dieu et particulièrement pour celui qui était chargé de la gouverner. Le R. P. Denis a quitté cette vie pour aller recevoir au ciel la récompense de ses longs travaux, le 8 février 1877.

On élut à sa place le R. P. Guyot qui dirige aujourd'hui les Communautés de Saint-Laurent, et ne se montre point au-dessous de ceux qui l'ont précédé dans une charge aussi importante. Né à Josselin, du diocèse de Vannes, le 23 juillet 1828, il est entré au Noviciat des Pères en 1862, après avoir professé la théologie, pendant plusieurs années, au grand-séminaire de son diocèse. Dès le commencement de son administration, on a établi une résidence de mission-

naires à Notre-Dame du Marillais, dans le diocèse d'Angers, et l'on a accepté la cure de Saint-Laurent et le service de la paroisse.

L'année 1880, qui devait être si funeste à tant de Congrégations religieuses de France ne devait point épargner les Pères de la Compagnie de Marie. Ils furent expulsés de leurs maisons de Saint-Laurent, d'Angoulême, d'Orléans et de Tourcoing. Mais on a trouvé le moyen d'atténuer les tristes effets produits par les trop fameux décrets lancés contre les Congrégations religieuses non autorisées. Dieu semble avoir voulu tirer le bien du mal ; car le Noviciat des Pères, transféré en Hollande, devient plus nombreux que par le passé, et l'on a commencé au Canada un vaste établissement qui donne de grandes espérances pour l'avenir.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur la Congrégation de la Sagesse établie par le Vén. de Montfort, comme la Compagnie de Marie. Nous n'avons point à en faire ici l'éloge. Qu'on lise son *histoire* ; on ne peut manquer de la parcourir avec un grand intérêt et une grande édification. Nous avons fait connaître déjà le commencement de cette Congrégation. Nous avons dit comment les premières Filles de la Sagesse furent appelées de Poitiers à La Rochelle, pour faire la classe aux petites filles pauvres de cette ville.

C'est au mois de juin 1720 qu'elles vinrent s'installer à Saint-Laurent-sur-Sèvre. La pre-

mière profession publique et solennelle des Filles de Montfort eut lieu dans l'église paroissiale, le 16 décembre 1722. Elle fut présidée par le P. Mulot, supérieur, qui donna leur nom de religion à quatre nouvelles professes. D'autres novices arrivèrent bientôt, et la Congrégation se développant peu à peu, on ne tarda pas à fonder divers établissements. La mort du R. P. Mulot jeta la consternation dans toute sa famille religieuse, mais elle n'arrêta point le développement de la Congrégation de la Sagesse que gouvernait toujours avec la même intelligence, la même sagesse et le même zèle, la Vénérable Mère Marie-Louise de Jésus. Enfin le moment marqué par la divine Providence étant arrivé, cette fidèle servante de Dieu alla recevoir, à son tour, la récompense du ciel qu'elle avait si bien méritée. Elle termina sa longue, glorieuse et sainte carrière, à l'âge de 75 ans, vers les huit heures du soir, un samedi, 28 avril 1759, au même mois, au même quantième, à la même heure, dans le même lieu qu'était décédé le Vén. de Montfort ; elle fut inhumée dans la même chapelle de la Sainte-Vierge de l'église paroissiale de Saint-Laurent. Il nous est permis d'espérer que sa tombe, un jour, sera glorieuse comme celle du grand serviteur de Dieu, et que les vertus de la Fille seront célébrées dans l'Eglise comme celles du Père.

Après le décès de la première supérieure générale des Filles de la Sagesse, on élut, pour la rem-

placer, la Sœur Sainte-Anastasia, qui gouverna la Congrégation pendant neuf ans et fit briller en elle toutes les qualités et toutes les vertus que l'on pouvait désirer. La supérieure générale de la Sagesse est élue pour trois ans, et elle peut être élue plusieurs fois de suite; mais, d'après l'usage qui s'est établi et maintenu dans la Congrégation, elle se retire, après avoir porté, pendant neuf ans, la lourde charge qu'on lui a mise trois fois sur les épaules.

En 1767, on a commencé à recevoir à la Communauté des Sœurs converses. Cette innovation, assurément très considérable, s'est faite après un long et mûr examen, et, depuis ce temps, on n'a point à regretter d'avoir interprété de cette manière la pensée du Vénérable de Montfort, et d'avoir ainsi complété son œuvre.

Quand éclata la Révolution française, les Filles de la Sagesse comptaient un grand nombre d'établissements dans toute la Bretagne et dans les diocèses de Coutances, d'Orléans, d'Angers, de Poitiers et de La Rochelle. On ne peut lire, sans émotion, dans l'*Histoire de leur Congrégation*, tout ce qu'elles eurent à souffrir pendant les funestes années qui couvrirent notre patrie de sang et de ruines. Mais rien ne fut capable d'ébranler leur foi et de mettre à bout leur patience et leur charité. Elles avaient alors pour supérieure générale la Mère Sainte-Flavie, qui n'est point restée au dessous de sa difficile et douloureuse mission, et s'est montrée toujours

aussi grande que son malheur. Après la Maison-Mère de Saint-Laurent, les Etablissements qui ont eu le plus à souffrir sont ceux de Brest, La Rochelle, Poitiers, Orléans, Rennes, La Guerche, le Langeron, Coron, Machecoul, Carentan, Château-Larcher, Josselin et Dinan.

Lorsque l'orage révolutionnaire eut cessé de bouleverser la France, les Sœurs rentrèrent dans la plupart de leurs maisons, qu'elles avaient été forcées d'abandonner. Quelques-unes cependant ne leur furent pas rendues. Mais bientôt elles recommencèrent à fonder des établissements nouveaux, bien que le nombre des religieuses eût grandement diminué. A la fin de 1800, elles n'étaient que 261; à la fin de 1810, leur nombre s'élevait déjà à 559.

Les établissements les plus importants, dont les Filles de la Sagesse prirent le gouvernement, dans les premières années qui suivirent la Révolution, furent les hôpitaux de la Marine de Toulon et de Boulogne-en-Mer, l'Hôtel-Dieu de Blois et le Sanitat ou l'Hôpital général de Nantes, l'Hôtel-Dieu de Nantes, l'Hôpital de la Marine de Cherbourg, l'Hospice civil et militaire de Vendôme, les Hôpitaux de la Charité et du Saint-Esprit de Toulon, l'Hôpital général de Blois. Nous ne pouvons faire la nomenclature de tous les établissements fondés depuis cette époque. Nous nous contenterons de donner l'état de la Congrégation de la Sagesse, au commencement de 1885.

| | |
|---|-------|
| Nombre des religieuses. | 3.700 |
| Maisons en France. | 294 |
| — en Belgique | 9 |
| — en Haïti | 5 |
| — en Hollande | 1 |
| — au Canada. | 1 |
| Ecoles primaires et pensionnats. | 201 |
| Ecole normale. | 1 |
| Institutions de sourdes-muettes et d'aveugles. | 7 |
| Asiles de l'enfance. | 140 |
| — ouvroirs. | 55 |
| — crèches. | 9 |
| Maisons de retraites spirituelles. | 5 |
| Hôpitaux maritimes, civils et militaires. | 97 |
| Asiles publics d'aliénés. | 6 |
| Maisons centrales et d'arrêt. | 3 |
| Bureaux de bienfaisance. | 130 |

Les Filles de la Sagesse donnent leurs soins de chaque jour à environ 66,000 enfants, 18,000 malades et 1,800 prisonniers. Nous ne parlons pas ici du nombre presque incalculable de pauvres et de malades que ces charitables religieuses vont visiter et secourir à domicile dans les villes et dans les campagnes. Dans une seule province, celle de la Chartreuse d'Auray, les Sœurs de 23 Etablissements font annuellement plus de 50 mille visites de malades pauvres à domicile. Le Bureau de charité de Lorient en fait pour sa part

de 14 à 15 mille par an. Nous ne parlons pas non plus des fourneaux économiques que les Filles de la Sagesse sont chargées de faire fonctionner dans plusieurs villes, et qui sont d'un si grand secours pour une multitude de pauvres et d'ouvriers. Le fourneau économique d'un seul Etablissement de Paris vient au secours de plus de cinq cents familles.

Nous avons à parler encore d'une autre portion de la famille religieuse du Vén. de Montfort, c'est-à-dire des Frères du Saint-Esprit. Le Serviteur de Dieu avait reçu du Pape Clément XI la mission de donner à la jeunesse une instruction chrétienne. Après avoir rempli cette mission avec tout le zèle imaginable, il ne pouvait manquer de léguer à ses enfants spirituels le soin de continuer cette œuvre si importante. Il ne devait pas laisser dans ses institutions une lacune assurément bien regrettable. En chargeant ses religieuses de l'instruction des petites filles, il ne pouvait pas oublier les petits garçons des villes et des campagnes, qui avaient si grand besoin d'être instruits.

L'histoire nous dit son affection paternelle pour l'enfance et le soin qu'il mettait à fonder partout des écoles chrétiennes. Il voulait, comme il a été dit ailleurs, que les maîtres d'écoles fussent habillés de noir, au moins en soutanelle, pour leur faire porter plus de respect, et les maîtresses vêtues d'une grande cape qui les couvrit de la tête aux pieds. Lui-même il donnait la méthode

d'enseignement que l'on devait mettre en pratique, et il organisait les classes d'une manière vraiment admirable. Le saint Missionnaire fut heureux de s'attacher quelques Frères qui pussent s'adonner à l'instruction de la jeunesse. Le premier fut le Frère Mathurin, dont parle M. Grandet dans une Histoire du Vén. serviteur de Dieu, imprimée en 1724, peu d'années après sa mort. Voici comment s'exprime M. Grandet sur ce Frère, qui le premier s'est mis à la suite de Montfort : « Pendant tout le temps qu'il a vécu avec lui, il a fait le catéchisme, l'école aux enfants, et chanté des cantiques avec beaucoup de bénédiction. » L'historien ajoute que le Frère Mathurin avait beaucoup de talents pour s'acquitter de ses fonctions. Pendant les longues années que ce Frère a passées avec les successeurs de Montfort, il remplissait sans doute les mêmes fonctions pour lesquelles il avait tant de talents. Dans un autre endroit, le même historien dit encore que les Frères institués par Montfort étaient appelés à faire le catéchisme et l'école.

Nous ignorons le nom des paroisses où ils ont fait tout d'abord la classe aux enfants ; nous voyons seulement que, dans un article du testament du Vén. serviteur de Dieu, il est parlé d'une petite maison, située à Vouvant, donnée par une bonne femme, à condition que, s'il n'y a pas moyen de bâtir, on y entretiendra les Frères de la Communauté du Saint-Esprit pour faire l'école charitable. Dans ce même testa-

ment, il est question de sept Frères : quatre qui ont fait leurs vœux de religieux, les Frères Nicolas, Philippe, Louis et Gabriel, et trois qui n'ont encore pris aucun engagement, les Frères Mathurin, Jacques et Jean. En parlant de chacun de ces Frères, le Vénérable fondateur dit : « Le Frère Gabriel, qui est avec moi. » C'est dire que les autres ne sont pas avec lui, occupés à la mission de Saint-Laurent, où il a écrit son testament, la veille de sa mort. Où sont-ils donc, sinon dans les paroisses, à faire des œuvres de charité, surtout à faire la classe ? On peut croire que quelques-uns d'entre eux sont restés à La Rochelle, pour diriger l'école des garçons, tandis que les Sœurs de la Sagesse sont chargées de l'école des filles.

Les Frères du Saint-Esprit, qui ont fait la classe aux enfants, du vivant de leur saint Fondateur, ont continué à la faire après qu'il eut quitté cette vie. L'histoire nous dit en effet que le Frère Jacques, dont il est parlé dans le testament du Serviteur de Dieu, faisait la classe à Saint-Laurent dans les années qui suivirent sa mort. Lorsque les Missionnaires vinrent s'installer dans cette paroisse, en 1722, les Frères qui étaient avec eux prenaient l'engagement de faire l'école aux petits garçons, comme les Sœurs de la Sagesse, arrivées les premières, s'étaient chargées de la faire aux petites filles. Aussi le R. P. Mulot, successeur de Montfort, obligé de remplacer le Frère Jacques, avertit le

Frère Joseau de se tenir prêt à faire la classe à la Toussaint de 1722. Cet excellent Frère s'acquitta admirablement de cet emploi, pendant une trentaine d'années. D'autres Frères continuèrent cette même fonction auprès des enfants jusqu'à la Révolution, comme ils en avaient pris l'engagement.

La famille de Montfort fut terriblement décimée par l'affreuse tempête qui bouleversa, à cette époque, la France et l'Eglise. Cependant les ruines furent peu à peu relevées, et lorsqu'en 1821, le Père Deshayes devint supérieur de la Communauté de Saint-Laurent, toutes les œuvres de Montfort étaient encore debout. Les Missionnaires avaient recommencé leurs travaux apostoliques; les Sœurs avaient repris leurs emplois ordinaires, et un Frère du Saint-Esprit, le Frère Elie, faisait l'école aux enfants de la paroisse.

Le R. P. Deshayes était l'homme que Dieu avait choisi pour développer les œuvres de Montfort, après les cruelles épreuves de la Révolution, particulièrement l'œuvre des écoles de garçons, qui était la plus en souffrance. Il s'entendit avec les prêtres du voisinage de Saint-Laurent, qui s'empressèrent de lui envoyer quelques-uns de leurs jeunes paroissiens, capables de faire de pieux religieux et de bons instituteurs. Les postulants arrivèrent peu à peu, de telle sorte que les Frères ou Novices, qui n'étaient que dix-huit, à la fin de 1821, étaient environ quarante à la fin de 1822.

En 1823, par une ordonnance royale en date du 17 septembre, la Société des Frères fut approuvée du gouvernement sous le nom de : *Congrégation du Saint-Esprit*, et comme association charitable pour l'instruction de la jeunesse dans les départements de la Vendée, de Maine-et-Loire, de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Charente-Inférieure. En 1830, des Statuts furent rédigés par le P. Deshayes et signés par les Missionnaires et les premiers d'entre les Frères. On n'eut pas de peine à les faire approuver par M^{sr} l'Evêque de Luçon. Ces statuts portaient que le Supérieur des Missionnaires serait toujours Supérieur des Frères de l'Instruction comme des autres; qu'il y aurait cependant pour eux un Frère directeur qui s'en occuperait d'une façon particulière, et que le Procureur serait un des Missionnaires, lequel se chargerait spécialement de la direction des Frères de travail manuel.

Comme le nombre des Frères augmentait toujours et que la maison des Missionnaires avec ses dépendances n'était pas assez spacieuse pour les contenir, on songea à placer ailleurs les Frères qui s'occupaient de l'enseignement, en leur adjoignant quelques-uns de ceux qui s'adonnaient aux travaux manuels. Après quelques tentatives, que la Providence sembla ne pas approuver, on se décida à leur donner pour demeure une maison qui appartenait aux Sœurs de la Sagesse, et qui se trouve à l'entrée du beau et vaste Etablissement qu'ils occupent aujourd'hui.

d'hui. C'est au mois d'octobre 1835, que trente-trois Frères du Saint-Esprit allèrent s'installer dans cette nouvelle habitation. En entrant dans la maison, ils voulurent lui donner un nom, et ils choisirent celui de Saint-Gabriel; c'était le nom du R. P. Deshayes. Bientôt le nom de la maison passa aux Frères eux-mêmes, que l'on appela Frères de Saint-Gabriel, pour les distinguer de leurs autres Frères qui continuèrent à habiter la Maison-Mère, et qui conservèrent le nom de Frères du Saint-Esprit. Ces derniers changèrent même ce nom pour celui de Frères-Coadjuteurs de la Compagnie de Marie, quand cet Institut, ainsi que celui de la Sagesse, fut approuvé par le Saint-Siège; mais les uns et les autres n'en étaient pas moins les enfants du Vén. de Montfort. Comme au bout de quelques années, les Frères de Saint-Gabriel n'étaient plus connus que sous ce nouveau nom, c'est sous ce nom qu'ils se firent approuver du gouvernement pour toute la France, en 1853. Depuis la mort du P. Deshayes, ils s'administrent eux-mêmes, ayant donné à l'un d'entre eux le titre et l'autorité de Supérieur général.

Dans le commencement, les Missionnaires allaient dire la messe à la Maison de Saint-Gabriel, autant que leurs occupations le leur permettaient; et, avant qu'on y eût un cimetière, c'est-à-dire pendant huit ans, les Frères mourant dans la nouvelle demeure étaient encore inhumés dans le cimetière commun de

tous les membres de la famille religieuse du Vén. de Montfort. Ce qui montre les liens étroits qui unissaient toujours les Communautés du Saint-Esprit, de la Sagesse et de Saint-Gabriel. Bien que les rapports extérieurs entre ces Communautés aient dû nécessairement se modifier avec le temps et le changement des circonstances, les liens d'origine, d'estime et d'affection n'ont point été rompus, depuis qu'une branche de l'arbre planté par le Serviteur de Dieu est devenue elle-même un arbre magnifique couvert de branches nombreuses et pleines de vigueur.

D'après une note insérée dans l'*Ordo* du diocèse de Luçon pour 1885, voici l'état actuel de la Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne de Saint-Gabriel. Elle compte six cent cinquante religieux et cent soixante-dix novices ou postulants. Ses établissements, répandus dans vingt-quatre diocèses de France, sont au nombre de cent trente-trois, parmi lesquels huit pensionnats, huit écoles de sourds-muets, trois d'aveugles et un orphelinat. Elle a cinq noviciats : 1° à la Maison-Mère, à Saint-Laurent-sur-Sèvre; 2° à Clavières, près Laval; 3° à Clermont-Ferrand; 4° à Lorgues, du diocèse de Fréjus; 5° à Mane, dans le diocèse de Digne. De plus, il existe à la Maison-Mère un petit Postulat comptant de quarante à cinquante enfants de douze à quinze ans, qu'on prépare, en attendant qu'ils aient l'âge prescrit pour entrer au grand Postulat.

ARTICLE II

Affaire de la Béatification du Vén. de Montfort.

Cette affaire, si glorieuse pour le grand Serviteur de Dieu, ayant été introduite à Rome, on devait y traiter nécessairement la question de ses écrits, celle de ses vertus et celle de ses miracles, si la cause marchait comme on avait lieu de l'espérer. Le tombeau qui renfermait les restes du Vénéral ne pouvait manquer aussi d'être soumis à un examen sérieux. C'est de ce tombeau que nous allons parler tout d'abord.

Dès le commencement, il était devenu un centre de piété, non-seulement pour la paroisse de Saint-Laurent, mais encore pour toutes les populations voisines. M^{me} la marquise de Bouillé, bienfaitrice des Communautés établies par l'homme de Dieu, et d'autres personnes vertueuses, eurent la pensée de lui élever un monument plus convenable. La permission leur en fut accordée par M^{sr} l'Evêque de La Rochelle, qui défendit toutefois de rendre au Serviteur de Dieu le culte réservé à ceux dont l'Eglise infaillible a prononcé la sainteté.

L'exhumation se fit dans la nuit du 12 novembre 1717, en présence de M. Friault, vicaire de la paroisse, et de plusieurs autres personnes. M. le doyen arriva pendant l'opération. Lorsque le cercueil parut, loin d'exhaler aucune mauvaise odeur, comme on s'y était

attendu, on fut surpris de sentir une odeur très suave. La terre même qui l'entourait en était imprégnée. Les assistants ne craignirent pas alors de s'approcher. Le cercueil fut posé sur deux bancs, au delà de la balustrade de la chapelle de la très Sainte Vierge, et lorsqu'on souleva la planche supérieure du cercueil, on fut surpris de voir une infinité de petites mouches qui avaient les ailes vertes et qui murmuraient à peu près comme les abeilles autour de leur ruche. Il n'y avait ni limon, ni putréfaction, et la chair était blanche et saine. Le visage du serviteur de Dieu était très reconnaissable et nullement défiguré. L'Evêque avait défendu de toucher au corps; cela n'empêcha pas plusieurs personnes de détacher des lambeaux de sa soutane et de son aube, et de couper des morceaux de son cercueil.

On avait fait un autre cercueil de chêne, dans lequel on enferma le premier avec le corps; puis on déposa ce cercueil dans le caveau préparé, en le plaçant sur deux tréteaux. Après avoir muré le caveau, on le couvrit d'une pierre de marbre, sur laquelle on avait gravé, en latin, l'épithaphe qu'on y lit encore. M. Barin, grand-vicaire de Nantes, voulut aussi témoigner son affection au Serviteur de Dieu, en faisant placer la plaque que l'on voit dans la muraille au-dessus du tombeau.

Cette tombe vénérée n'a point été dérangée jusqu'en 1812, époque à laquelle on voulut en

faire l'ouverture. La Révolution elle-même l'avait respectée, bien que l'église eût été profanée. Le 30 novembre 1812, à huit heures du soir, en présence de M. David, maire de la commune ; du P. Duguet, missionnaire et desservant de la paroisse ; des PP. Couprie et Chamousset, également missionnaires ; de la Mère Sainte-Valère, supérieure générale des Filles de la Sagesse, accompagnée d'un petit nombre de Sœurs, les ouvriers chargés du travail projeté ont commencé par lever la tombe de la Mère Marie-Louise de Jésus placée auprès de celle du Vén. de Montfort, espérant par ce moyen ouvrir son tombeau de côté, sans déranger le cénotaphe bâti au-dessus. En effet, à neuf heures et demie du soir, le tombeau était ouvert.

On a trouvé deux cercueils l'un dans l'autre. L'extérieur n'avait point de couvercle ; l'intérieur avait des planches dessus et à côté, mais détachées les unes des autres et tombées en morceaux pourris. Le corps du Vénéralable était en cendres ; les os les plus gros étaient friables et tombaient en pièces, lorsqu'on les touchait. On trouva un petit crucifix semblable à celui que les Sœurs portent sur la poitrine, et une ardoise d'un pied en carré sur laquelle étaient écrits, en latin, ces mots que nous donnons en français : « Ici repose M. Louis-Marie Grignon de Montfort, prêtre et missionnaire apostolique, qui est décédé en odeur de sainteté, le 28 avril 1716, à l'âge de 44 ans. »

Deux morceaux, l'un d'une jambe, l'autre de la tête, furent retirés du tombeau et remis aux Sœurs de la Sagesse. On permit également aux Sœurs d'emporter le petit crucifix et la pierre d'ardoise, ainsi qu'un os du fémur de leur première Supérieure générale, dont le corps fut trouvé en poussière.

Une troisième ouverture du tombeau du Vén. de Montfort eut lieu le 17 janvier 1842, en présence de tous les membres du Tribunal ecclésiastique réuni, à cette époque, dans la maison des Missionnaires, pour s'occuper du procès de Béatification du Serviteur de Dieu. On recueillit religieusement tout ce que l'on trouva dans cette tombe vénérée. Deux médecins, qui avaient été appelés, désignaient les ossements et disaient à quelle partie du corps ils appartenaient. On rencontra encore quelques dents.

Les restes précieux du Vénéralable furent renfermés dans une petite châsse en plomb. Les épingles qui avaient servi à l'ensevelissement de son corps ; ses petites chaînettes de la Sainte-Vierge ; des morceaux de ses souliers ; la touffe en soie de son bonnet carré ; son chapelet qui était en entier, avec un seul chaînon défait, et divers autres objets trouvés dans le tombeau, furent déposés dans un grand et magnifique vase en porcelaine de Chine. On recueillit même soigneusement plusieurs morceaux de bois provenant de son cercueil, ou peut-être des supports qui l'avaient soutenu dans la tombe, ainsi que la

poussière de cette tombe, et ces objets furent renfermés dans une caisse en bois de chêne, laquelle contient aussi et la châsse de plomb bien scellée et le vase de porcelaine. Le tout fut descendu religieusement dans le caveau. On pouvait toucher ces objets ; mais le président du Tribunal, M. l'abbé Soyer, vicaire-général de Luçon, et neveu de l'Evêque, avait annoncé qu'on ne pouvait en emporter la moindre partie, sans encourir une excommunication réservée au Souverain-Pontife.

Désormais, les restes vénérés du Serviteur de Dieu sont placés sous la sauvegarde de l'Eglise, qui s'occupe de l'affaire si importante et si glorieuse de sa Béatification. Pendant sa vie de Missionnaire, Montfort entraînait après lui les populations entières, qu'il fascinait pour ainsi dire, par la puissance de sa parole et par l'éclat de ses vertus ; depuis plus d'un siècle et demi, il les attire autour de son tombeau par le souvenir de son enseignement et de sa sainteté, et par les faveurs signalées qu'il leur obtient du ciel.

La réputation de sainteté extraordinaire laissée par Montfort dans tous les lieux qu'il avait évangélisés, et même dans tous les lieux où il avait porté ses pas ; les guérisons nombreuses et instantanées que l'on croyait avoir obtenues par son intercession ; la confiance entière et la dévotion ardente des populations qui se pressaient constamment autour de son tombeau,

tout était fait pour engager l'autorité ecclésiastique à s'occuper sérieusement d'une cause de Béatification qui semblait avoir des chances de succès.

Le R. P. Deshayes, supérieur général des Communautés de Saint-Laurent, fit le voyage de Rome en 1825, comme nous l'avons dit. Il donna tous ses soins à cette grande affaire ; il sut y intéresser les plus hauts personnages de la Cour romaine, et il eut le bonheur de voir ses démarches obtenir un bon résultat. M^r Soyer, évêque de Luçon, fut chargé d'ériger un Tribunal pour l'audition des témoins dans la cause de Béatification du Serviteur de Dieu, et le travail de cette Commission fut envoyé à Rome dans les derniers mois de 1830. Le Pape Grégoire XVI accueillit favorablement cette affaire qui lui fut soumise, et il la renvoya à l'examen de la Congrégation des Rites. Après un mûr examen, cette Congrégation jugea à l'unanimité, le 1^{er} septembre 1838, qu'il y avait lieu à suivre cette affaire, si tel était le bon plaisir de Sa Sainteté, et le 7 du même mois, un Décret apostolique de Grégoire XVI accordait au grand Serviteur de Dieu et de Marie le titre de Vénérable, en autorisant la sacrée Congrégation à poursuivre l'affaire de la Béatification. Le 3 août, le procès appelé de *Non-Culte*, constatant qu'on n'avait pas devancé le jugement de l'Eglise, en rendant à Montfort le culte réservé aux Saints, a été jugé favorablement.

De ce moment, le terrain était déblayé, et l'on pouvait travailler à la construction de l'édifice. Le procès des écrits du Vénérable serviteur de Dieu devait être soumis le premier au jugement du Saint-Siège. Dès l'année 1841, la Congrégation des Rites donna l'ordre de recueillir tous les écrits composés par lui. Un Tribunal ecclésiastique se tint, pour cet effet, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, à la fin de 1841 et au commencement de 1842. Tous les ouvrages du Vénérable de Montfort ayant été soumis à la révision de la Congrégation des Rites, on n'avait plus qu'à attendre sa décision. Elle se fit attendre longtemps, et les funestes événements politiques de cette époque furent sans doute la principale cause de ce retard. Enfin, toutes les diverses formalités ayant été remplies, la question des écrits fut posée devant la Congrégation des Rites, assemblée dans le palais apostolique du Vatican, le 7 mai 1853. Les Eminentissimes Cardinaux prononcèrent que les ouvrages révisés ne contenaient rien qui fit obstacle à la poursuite de la cause de Béatification, et ce Décret favorable fut approuvé par le Souverain Pontife, le 12 du même mois.

Les ouvrages du Serviteur de Dieu présentés à l'approbation du Saint-Siège sont : 1° le *Traité de la vraie dévotion à la Sainte-Vierge*; 2° l'*Amour de la Sagesse éternelle*; 3° le *Secret admirable du très saint Rosaire*; 4° les *Trois Couronnes de la Sainte-Vierge*; 5° trois volumes

de *Cantiques spirituels*; 6° un *Manuscrit* renfermant des plans ou sujets de sermons; 7° les *Règles des Missionnaires de la Compagnie de Marie* et celles des *Filles de la Sagesse*, avec quelques autres opuscules.

« L'impression produite par la lecture des écrits de Montfort, selon le sentiment des théologiens de Rome qui les ont examinés, n'est pas la même que celle des ouvrages ordinaires. On y sent une onction intérieure, une paix et une consolation qui se trouvent uniquement dans les écrits des âmes privilégiées que Dieu favorise de lumières particulières. » En effet, rien de recherché ni de prétentieux dans les écrits du Vén. serviteur de Dieu; point de ces phrases sonores, mais vides de sens, que l'on trouve si souvent, même dans les livres de piété. Tout est simple et noble en même temps; tout est substantiel. Les idées abondent, et la manière de les exprimer ne manque ordinairement ni de force, ni d'élégance.

Le *Traité de la vraie Dévotion à la Sainte-Vierge* est sans doute le principal ouvrage du pieux Missionnaire. On ne saurait trop le recommander à toutes les personnes qui unissent l'intelligence à la piété et qui désirent faire de rapides progrès dans la vertu. Ses *Cantiques de missions* sont connus de tout le monde; ils se trouvent dans presque tous les Recueils de quelque étendue. Comme chants religieux et comme chants populaires, ils n'ont point encore

été surpassés. On a beau chercher, on rencontre difficilement ailleurs autant de doctrine, de clarté, de force, de douceur et de piété. C'est une poésie toute chrétienne qui n'a rien d'énervé et de sensuel, comme un grand nombre de ces chants nouveaux qui profanent trop souvent la voûte de nos églises. Ces productions légères ne sont que de pieuses chansonnettes, bonnes tout au plus à être modulées dans les salons honnêtes et dans les bosquets fleuris, après la lecture des romans dits religieux. Ce ne sont point là des chants graves, instructifs et touchants, qui puissent se faire entendre avec décence et avec fruit dans les temples de la religion et dans les cérémonies chrétiennes.

Ceux qui ont lu et médité les cantiques du Vén. de Montfort, répandus dans une foule de Recueils, seront peut-être bien étonnés, si nous osons leur dire qu'ils n'ont pas encore une idée assez complète de son talent poétique, et qu'ils ne le connaissent qu'à-demi. Il faut, pour apprécier convenablement ce poète chrétien, parcourir un grand nombre de pièces de vers qui n'ont point encore été livrées au public ; il faut surtout prendre connaissance de plus de huit mille vers renfermés dans un cahier que nous avons sous les yeux et qui est écrit tout entier de sa main. Ce sont des instructions complètes sur les vertus chrétiennes, faites pour être lues et chantées aussi bien dans les maisons que dans les églises. Nous espérons que

ces pièces inédites ne tarderont pas à être mises à la disposition des lecteurs, qui seront heureux d'avoir entre les mains non seulement un trésor de poésie, mais encore un trésor de foi et de piété.

Quelle que soit la gloire procurée à Montfort par ses écrits et ses pieux cantiques, on peut dire que ce n'est là qu'une vaine fumée auprès de celle qui lui revient de ses admirables vertus. Dieu qui le destinait à agir sur les masses qu'il devait travailler à convertir et à rendre meilleures, lui avait donné tout ce qu'il fallait pour remplir dignement sa difficile mission. Il était parfaitement doué du côté de la nature et de la grâce. Il avait la force du corps, la force de l'intelligence et la force de la vertu. Ces trois forces, physique, intellectuelle et morale, unies ensemble et dirigées uniquement par la grâce de Dieu qui s'en servait comme d'un instrument docile et vigoureux, ne pouvaient manquer de produire des merveilles.

Dans la plupart des Saints on voit briller particulièrement une ou deux vertus qui dominent tellement qu'elles semblent effacer les autres. En Montfort, chaque vertu se montre avec le même éclat, avec la même perfection, en sorte qu'il est difficile de dire quelle est celle qui l'emporte sur les autres et qui le caractérise davantage. Si le zèle apostolique semble le caractériser d'une manière spéciale, c'est qu'il a été mis en exercice plus souvent que chacune

de ses autres vertus. Mais quand ses autres vertus ont eu occasion de se montrer, ce qui est arrivé souvent, elles ont produit des actes véritablement héroïques. Aussi nous ne craignons pas de dire que, si par son zèle apostolique c'est un saint François Xavier; par sa charité envers les malheureux c'est un saint Vincent de Paul; par son amour de la pauvreté c'est un saint François d'Assise; par son humilité c'est un saint François de Paule. Quel est le saint qui s'est montré plus confiant dans la Providence, plus résigné à la volonté de Dieu, plus dévot à la Sainte Vierge, plus attaché à l'Eglise et à la Chaire de Pierre, plus doux et plus patient dans les injures et les outrages, plus obéissant à ses supérieurs, plus mortifié dans toute sa vie, plus ennemi du monde et de ses vanités, plus passionné pour la Croix, plus adonné à la prière et à l'oraison, plus ami du recueillement, du silence et de la solitude? Mais qu'est-il besoin de parler plus longuement des admirables vertus de Montfort? La plus haute autorité qui soit sur la terre s'est chargée de nous déclarer qu'elles étaient héroïques.

Le procès des écrits du Vén. Serviteur de Dieu ayant été jugé favorablement, la Cour de Rome avait à examiner la question encore plus importante de ses vertus. C'est le 9 janvier 1866 que la Congrégation des Rites se réunit pour la première fois, afin de commencer l'étude de cette question, laquelle fut proposée dans une

Congrégation préparatoire tenue au Vatican, le 16 juillet 1867. Comme le postulateur, pour arriver plus sûrement au succès de la cause, avait fait des instances à l'effet de tenir une autre Congrégation préparatoire, cette autre Congrégation accordée par le Saint-Père, le Pape Pie IX, fut tenue le 16 février de l'année 1869. Enfin, on discuta la question des vertus du Serviteur de Dieu dans la Congrégation générale qui se tint devant le Saint-Père, au Vatican, le 27 juillet de la même année. Les Eminentissimes Cardinaux et les Révérends Pères Consulteurs donnèrent par ordre leur avis. Mais Sa Sainteté, après avoir recueilli les suffrages, exhorta les Consulteurs à continuer de prier avec Elle afin d'obtenir de la divine Sagesse lumière et conseil pour achever cette grande affaire.

Enfin, le 29 septembre 1869, le Saint-Père, après avoir célébré la messe dans sa chapelle privée du palais du Vatican, monta sur son trône dans la salle *Noble* du même palais, et appela auprès de lui le très Eminent Cardinal Constantin Patrizi, évêque de Porto et de Sainte-Rufine, Préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, et en même temps le très Eminent Cardinal Clarelli Paracciani, évêque de Frascati, et rapporteur de la cause, avec le Révérend Père Pierre Minetti, promoteur de la foi, et Monseigneur Bartolini, secrétaire. En leur présence, il décréta : « Qu'il était tellement certain que le Vénérable serviteur de Dieu, Louis-Marie Gri-

gnon de Montfort, avait pratiqué les vertus théologiques de Foi, d'Espérance et de Charité envers Dieu et le prochain, et les vertus cardinales de Prudence, de Justice, de Force et de Tempérance, ainsi que les vertus morales qui s'y rapportent, dans un degré héroïque, dans le cas et à l'effet dont il s'agissait, que l'on pouvait procéder à la discussion des quatre miracles. »

Ce Décret si important, affiché aux portes de la Basilique Vaticane, à Rome, fut ainsi publié pour tout l'univers. On doit juger de la joie immense dont furent pénétrés les enfants de Montfort à la réception de ce précieux Décret. Il fut affiché, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, au son de toutes les cloches, sur les portes des Communautés du Saint-Esprit, de la Sagesse, de Saint-Gabriel et de l'église paroissiale. Il fut affiché également sur toutes les portes des chapelles, dans les résidences des Pères de la Compagnie de Marie et des Filles de la Sagesse.

Dans ce moment, la Congrégation des Rites s'occupe de la dernière question relative à la Béatification du Vén. de Montfort, celle des miracles. Le miracle est un fait sensible et divin qui déroge aux lois communes de la nature, dans un cas particulier. Il ne peut s'opérer que par l'action immédiate, ou avec la permission de l'Être suprême, auteur et conservateur de toutes choses. « Qui peut changer la nature, dit saint Ambroise, si ce n'est Celui qui a créé la

nature? » — « Il n'appartient qu'à Dieu, dit saint Thomas, de faire des miracles proprement dits. Quel que soit le pouvoir des bons et des mauvais anges, il ne va pas jusque-là. »

Dieu donne quelquefois à ses Saints le pouvoir de faire des miracles. C'est ainsi que Jésus-Christ, Dieu et homme, disait à ses apôtres : « Allez, guérissez les malades, ressuscitez les morts, chassez les démons. » Les miracles opérés par les serviteurs de Dieu pendant leur vie prouvent que leurs vertus étaient réelles, intègres, surnaturelles, et les miracles opérés après leur mort confirment ces vertus qu'ils avaient pratiquées de leur vivant, et démontrent que leur mort a été semblable à leur vie et qu'ils ont persévéré jusqu'à la fin dans l'exercice de la divine charité.

L'Eglise seule est juge de la vérité des miracles attribués aux serviteurs de Dieu, et l'on sait avec quelle prudence, avec quelle sévérité elle procède à l'examen des faits extraordinaires soumis à son jugement, quand il s'agit de la Béatification et de la Canonisation de l'un de ses enfants. Pendant sa vie, le Vénérable de Montfort paraît avoir opéré plusieurs fois de véritables miracles ; mais les prodiges opérés par son intercession, depuis qu'il est descendu dans la tombe, sont bien autrement nombreux et éclatants. Ils sont comme les anneaux d'une chaîne merveilleuse qui commence à sa mort et se prolonge jusqu'à nos jours. Un volume ne

l'on voulait relater toutes les extraordinaires que l'on a cru avoir eues. On n'en a consigné qu'une très petite dans les Annales des Congrégations de Saint-Laurent, et cependant ce nombre est à quatre ou cinq cents. Ces faits passaient presque comme inaperçus jusqu'au moment où on s'est occupé, d'une manière sérieuse et efficace, de la cause de Béatification du Serviteur de Dieu.

Dans ces derniers temps, plusieurs faits extraordinaires ont été soumis à l'examen de l'autorité suprême, dont on espère un jugement favorable. Qui peut s'empêcher de reconnaître et d'admirer l'attention de la divine Providence qui, depuis la promulgation du Décret sur les Vertus, semble vouloir, par des prodiges nouveaux, hâter le moment du Décret de Béatification, après lequel soupirent avec ardeur la famille religieuse de Montfort et toutes les populations chrétiennes des contrées qui entourent son tombeau, ou qu'il a évangélisées. Nous espérons que ce moment tant désiré ne tardera pas à venir. Nous savons que le Souverain Pontife Léon XIII porte le plus vif intérêt à cette cause, et qu'en toute occasion il fait instance pour en accélérer la marche. Déjà, le 12 juin 1883, s'est tenue à Rome une première congrégation antépréparatoire sur les miracles du Vénérable serviteur de Dieu. Espérons et prions.

Grande est la confiance des fidèles envers

Montfort ; mais comme cette confiance augmentera encore, quand le chef suprême de l'Eglise aura fait entendre une parole pour déclarer qu'il a sa place parmi les Bienheureux ! Quelle ne sera pas la joie ; quelle ne sera pas la reconnaissance, non seulement de sa famille religieuse, mais de tous les habitants des contrées où il a prêché l'Evangile, depuis Saint-Brieuc et Saint-Lô jusqu'à Poitiers et à La Rochelle ! La France entière ne manquera pas d'applaudir au triomphe de cet ardent apôtre de Jésus-Christ. Comme toutes les voûtes des églises ; comme toutes les murailles des maisons chrétiennes ; comme tous les échos des campagnes rediront cette courte, mais confiante invocation : *Bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort, priez pour nous !*

FIN

suffirait pas, si l'on voulait relater toutes les faveurs extraordinaires que l'on a cru avoir obtenues de lui. On n'en a consigné qu'une très faible partie dans les Annales des Congrégations de Saint-Laurent, et cependant ce nombre s'élève à quatre ou cinq cents. Ces faits passaient presque comme inaperçus jusqu'au moment où on s'est occupé, d'une manière sérieuse et efficace, de la cause de Béatification du Serviteur de Dieu.

Dans ces derniers temps, plusieurs faits extraordinaires ont été soumis à l'examen de l'autorité suprême, dont on espère un jugement favorable. Qui peut s'empêcher de reconnaître et d'admirer l'attention de la divine Providence qui, depuis la promulgation du Décret sur les Vertus, semble vouloir, par des prodiges nouveaux, hâter le moment du Décret de Béatification, après lequel soupirent avec ardeur la famille religieuse de Montfort et toutes les populations chrétiennes des contrées qui entourent son tombeau, ou qu'il a évangélisées. Nous espérons que ce moment tant désiré ne tardera pas à venir. Nous savons que le Souverain Pontife Léon XIII porte le plus vif intérêt à cette cause, et qu'en toute occasion il fait instance pour en accélérer la marche. Déjà, le 12 juin 1883, s'est tenue à Rome une première congrégation antépréparatoire sur les miracles du Vénérable serviteur de Dieu. Espérons et prions.

Grande est la confiance des fidèles envers

Montfort ; mais comme cette confiance augmentera encore, quand le chef suprême de l'Eglise aura fait entendre une parole pour déclarer qu'il a sa place parmi les Bienheureux ! Quelle ne sera pas la joie ; quelle ne sera pas la reconnaissance, non seulement de sa famille religieuse, mais de tous les habitants des contrées où il a prêché l'Evangile, depuis Saint-Brieuc et Saint-Lô jusqu'à Poitiers et à La Rochelle ! La France entière ne manquera pas d'applaudir au triomphe de cet ardent apôtre de Jésus-Christ. Comme toutes les voûtes des églises ; comme toutes les murailles des maisons chrétiennes ; comme tous les échos des campagnes rediront cette courte, mais confiante invocation : *Bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort, priez pour nous !*

FIN